
Rue de Marbais n° 37
1495 VILLERS-LA-VILLE
tél. 071/87.03.54 – Fax 071/87.67.18
martine.callewaert@villers-la-ville
anne-sophie.brichart@villers-la-ville

Hall de voirie – rue du Châtelet n° 1
Directeur technique : F. SMITS
Tél 071/87.96.20 - gsm 0496/41.18.71
smits.fabian@skynet.be

Rue Edouard Belin n° 14
1435 MONT-SAINT-GUIBERT
tél. 010/65.38.07/00 – fax 010/65.38.21
zp.ornethyle@police.belgium.eu

Extrait du Collège communal du 05 février 2021. Présents : MM. E. BURTON, Bourgmestre-Président,
A.M. PIERARD, M. DRUEZ, J. CHARLES, P. VANHOLLEBEKE, D. HAULOTTE, Echevins ;
A. VERMYLEN, Président du CPAS ; - S. RUCQUOY, Directrice générale-Secrétaire.

ARRETE DE POLICE TEMPORAIRE DU COLLEGE COMMUNAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ROUTIERE LORS DES TRAVAUX DE CONNEXION DE CABLES AU NOUVEAU POTEAU ELIA ET PLACEMENT D'UN BAC - RUE DE CHASSART A VILLERS-LA-VILLE (MARBASIS). - FEVRIER 2021. VHL TECHNICS.

Le Collège communal,

Vu la demande introduite le 02 février 2021 par la société VHL TECHNICS, rue des Verreries, 12 à 7170 Manage – représentée par Monsieur Bart HELDERWEIRD, e.mail werfadm@bvba-vanhulle.– tel 052/45.63.07 - sollicitant l'autorisation de placer une signalisation routière afin de pouvoir réaliser des travaux de connexion de câbles au nouveau poteau Elia et placement d'un bac rue de Chassart à Marbais ;

Attendu que ces travaux seront exécutés de jour avec occupation partielle du trottoir sans entrave à la circulation;

Considérant que les Communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment en matière de propreté, de salubrité, de sécurité et de tranquillité publiques et de lutter contre toute forme de dérangements publics ;

Considérant que le présent Arrêté concerne la voirie communale ;

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment les articles 119, 130bis et 135 par. 2;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1122-32 et L1133-1 et 2 ;

Vu les Lois relatives à la police de la circulation routière coordonnées par Arrêté Royal du 16 mars 1968, telles que modifiées ultérieurement, notamment les articles 2, 9, 11, 12 et 19;

Vu l'AR du 01.12.1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière, tel que modifié ultérieurement ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière, tel que modifié ultérieurement;

Vu l'Arrêté Ministériel du 7 mai 1999 sur la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

ARRETE :

ART.1. L'autorisation sollicitée de placer une signalisation routière pour ces travaux est accordée à la société.

ART.2. La circulation et le stationnement de véhicules seront régis au niveau de la rue de Chassart à Villers-la-Ville (Marbais) vers la Commune de Les Bons Villers par la société VHL TECHNICS. du 12 au 25 février 2021 en journée – travaux en trottoir.

ART.3. Les mesures précitées seront portées à la connaissance des usagers par des signaux routiers conformément à l'Arrêté Ministériel du 7 mai 1999 sur la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique : A31 (présence chantier), A51, B19, B21, D1, C43 (30 km/h), E1, barrières, balises et toute autre signalisation si nécessaire.

ART.4. Le présent Arrêté sortira ses effets du 12 au 25 février 2021 inclus.

L'autorisation est d'office prolongée si des problèmes ou des intempéries devaient empêcher la bonne fin des travaux.

ART.5. Monsieur HELDERWEIRD Bart – tel : 052/45.63.07 - est désigné en qualité de contact et de responsable du dispositif de signalisation et de sécurité.

ART.6. La Zone de Police ORNE-THYLE, rue Ed. Belin n° 14 à 1435 Mont-St-Guibert (tél 010/65.38.00/07 – fax. 010/65.38.21 –) communiquera à l'autorité communale tout manquement aux dispositions du présent Arrêté.

ART.7. Le présent arrêté sera notifié au demandeur, aux autorités compétentes et affiché sur les lieux.

Par ordonnance :

Arrêté par le Collège communal de Villers-la-Ville le 05 février 2021.

La Directrice générale,


S. RUCQUOY.

Le Bourgmestre,

E. BURTON.

